

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE**  
**SAINTE AGATHE DES MONTS**

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 29 octobre 2024 à 18 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

**Présences :**

Frédéric Broué  
Chantal Gauthier  
Sylvain Marinier  
Marc Tassé

**Absences :**

André Ibghy

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Tous les membres du conseil d'agglomération déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière; il est 18h00.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

**AG2024-10-17**

**2. Adoption du Règlement numéro 2024-AGEM-059-2 modifiant le Règlement 2022-AGEM-059 - Augmentation de la dépense et de l'emprunt de 4 135 000 \$ - Rénovation et la mise à jour - Centre sportif Damien-Héту**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 22 octobre 2024, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, de même que l'objet du règlement, s'il entraîne une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise sur le site Internet de la Ville et à la disposition du public avant la séance;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'adopter le *Règlement numéro 2024-AGEM-059-2 modifiant le règlement 2022-AGEM-059 décrétant une dépense de 17 562 000 \$ et un emprunt de 16 337 000 \$ pour la rénovation et la mise à jour du centre sportif Damien-Héту, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un*

Initiales	
Maire	Greffier

*montant additionnel de 4 135 000 \$, lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**3. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune question de la part des personnes présentes.

**4. Levée de la séance extraordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18h01.

---

Le président de la séance,  
Monsieur Frédéric Broué

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier